

Liste des éléments de patrimoine et changements de destination

Numéro	Élément existant	Numéro	Élément existant
1.1	CROIX	1.34	PUITS
1.2	KIOSQUE	1.35	FOURNIL
1.3	CROIX	1.36	FOURNIL
1.4	SECHADOUR	1.37	CROIX
1.5	FOURNIL	1.38	CROIX
1.6	FOURNIL	1.39	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.7	MOULIN	1.40	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.8	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.41	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.9	SECHADOUR	1.42	FOURNIL
1.10	PUITS	1.43	CROIX
1.11	FOURNIL	1.44	PUITS
1.12	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.45	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.13	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.46	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.14	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.47	CHAPELLE
1.15	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.48	PUITS
1.16	PUITS	1.49	PUITS
1.17	FOURNIL	1.50	PUITS
1.18	FOURNIL	1.51	PUITS
1.19	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.52	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.20	CROIX	1.53	CROIX
1.21	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.54	FOURNIL ET CHANGEMENT DE DESTINATION
1.22	CROIX	1.55	FOURNIL
1.23	PUITS	1.56	FOURNIL
1.24	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.57	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.25	CROIX	1.58	CHANGEMENT DE DESTINATION
1.26	PUITS	1.59	PARC
1.27	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.60	BATISSE
1.28	PUITS	1.61	BATISSE
1.29	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.62	CHAUMIERE
1.30	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.63	ANCIEN CHATEAU
1.31	FOURNIL	1.64	PRESBYTERE
1.32	CHANGEMENT DE DESTINATION	1.65	FOURNIL
1.33	PUITS		

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1.1	EXTENSION DU CIMETIERE	COMMUNE	1750 m2

Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine correspondant au bourg centre
- Ub : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme de faubourg
- Uc : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
- Ud : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme pavillonnaire
- Uh : zone urbaine correspondant à l'habitat collectif
- Up : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- Ut : zone urbaine à vocation touristique
- Ums : zone urbaine à vocation médico-sociale
- Ux1 : zone urbaine à vocation de commerces et services
- Ux2 : zone urbaine à vocation artisanale
- Ux3 : zone urbaine à vocation industrielle
- Ux4 : zone urbaine à vocation d'aérodrome

Zones À Urbaniser

- AUa : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension du bourg centre
- AUb : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des faubourgs
- AUc : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des hameaux traditionnels
- AUd : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des zones pavillonnaires
- AUh : zone à urbaniser à vocation d'habitat collectif
- AUe1 : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- AUe2 : zone à urbaniser à vocation d'équipements culturels
- AUp : zone à urbaniser dédiée à l'accueil d'énergies renouvelables - photovoltaïque
- AUx1 : zone à urbaniser à vocation d'activités de commerces et de service
- AUx2 : zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales
- AUx3 : zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles
- 2AU : zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Ast : Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées à vocation d'habitat

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nc : zone de carrière
- Ne : zone naturelle à vocation d'enseignement
- Ner : zone naturelle dédiée à l'accueil d'énergies renouvelables - éolien
- Nl : zone naturelle à vocation ludique
- Np : zone naturelle protégée
- Nt : zone naturelle à vocation touristique

Prescriptions

- Espace boisé classé au titre de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à protéger au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L 151-6 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Protection des rez-de-chaussée commerciaux au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine ponctuel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Servitude d'utilité publique

- Servitude AC1 - Protection des monuments historiques
- Servitude AC2 - Site inscrit et classé

Autres informations

- Voie classée à grande circulation
- Secteur de bruit relatif aux infrastructures routière
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise au régime d'autorisation
- Bâtiment ajouté à titre indicatif, non encore cadastré
- Cours d'eau

